

Dispositif de formation Agricole et Rurale
Fiche pays

MAROC

Dispositif :

Considérée comme deuxième priorité par la « Charte Nationale d'EDUCATION FORMATION », la Formation Professionnelle est clairement distinguée de l'Education Nationale. Elle dépend d'un Ministère propre et d'un établissement public qui prend en charge son pilotage (OFPT). Son rattachement au Ministère de l'Emploi est fait pour bien montrer l'adéquation entre la notion de l'Emploi et la notion de F.P..

L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPT) a vu sa création en 1974 et une réforme en 1984 pour plus d'adéquation avec le milieu productif et plus de participation des professionnels à l'élaboration des programmes, au suivi et financement.

La F.P. est fortement ouverte sur le secteur privé. Celui-ci bénéficie de plusieurs types d'encouragements d'ordre pédagogique, technique, fiscal etc... Elle est structurée autour de 2 activités : - F.P initiale et F.P en cours d'emploi.

Le pilotage de la F.P est assuré par différents acteurs : Etat, Régions, Employeurs, Syndicats, Entreprises et Branches Professionnelles.

L'infrastructure compte à peu près 2.200 Etablissements (500 Publics et 1.700 Privés). Mais le secteur Public reste largement important en terme de lauréats (Privé 37%, Etat : 63%).

Effectif annuel des stagiaires (2007/2008) : 165.000
Stagiaires formés (jusqu'à 2007/2008) : 400.000

Le financement est assuré principalement par le budget général de l'Etat et la taxe de la Formation Professionnelle (75%) à côté de la contribution des bénéficiaires (20%) et les Dons et coopération internationale (5%).

Les niveaux de Formation Professionnelle

- Spécialisation (1 à 2 ans) : Certificat de FP
- Qualification (2 ans) : Certificat de QF
- Techniciens (2 ans) : Diplôme Technicien
- Technicien Spécialisé (2 ans) : D.T.S

Les modes de Formation Professionnelle

Résidentielle : 68,5% des stagiaires;
Apprentissage : 12,6% des stagiaires;
Alternée : 6,8% des stagiaires;
Cours du soir : 12,1% des stagiaires.

Deux types de formation sont assurés par le dispositif : une formation diplômante pour les niveaux Technicien spécialisé, technicien et ouvrier qualifié ; et une formation certifiante pour les niveaux spécialisation, « apprentissage » et pour la préparation du Baccalauréat agricole. Par ailleurs, plusieurs collèges ruraux (30) s'appuient sur les ressources humaines du dispositif pour l'enseignement de la technologie agricole.

Formation agricole

Formation professionnelle agricole initiale :

La formation initiale est assurée par 44 établissements de formation comprenant :

8 Instituts Techniques Agricoles Spécialisés en Agriculture (ITSA), formant des techniciens spécialisés, des techniciens et des ouvriers qualifiés ;

11 Instituts techniques Agricoles (ITA) formant des techniciens et des ouvriers qualifiés ;

25 Centres de Qualification Agricole (CQA) formant des ouvriers qualifiés.

Formation professionnelle par apprentissage des jeunes :

Les 44 établissements du dispositif assurent également la formation par apprentissage des jeunes ruraux.

Enseignement technique agricole :

L'enseignement technique est assurée par :

9 lycées préparant le baccalauréat des Sciences agronomiques dont deux relèvent du Ministère de l'Education Nationale ;

30 collèges ruraux relevant du MEN dispensant la formation en technologie agricole par les enseignants du Ministère de l'Agriculture,

La capacité d'accueil et d'hébergement du dispositif est de près de 40000 places réparties comme suit :

Établissements	Nombre	Capacité d'accueil
ISTA	8	930
ITA	13	830
CQA	19	1200
LA	9 (*)	810 (*)

* : dont 6 LA relèvent du MAPM d'une capacité de 540

Deux modes de formation sont adoptés :

La formation professionnelle agricole par alternance consacre 50% de la durée de la formation à la formation pratique en entreprise. Actuellement, un réseau de 1500 entreprises et exploitations agricoles sélectionnées assure la formation pratique des stagiaires ;

La formation professionnelle agricole par apprentissage : 80% de la formation est réalisée en entreprise. Elle est destinée aux jeunes ruraux déscolarisés et ceux ayant achevé les cours d'alphabétisation fonctionnelle, notamment les fils et filles d'agriculteurs qui désirent assurer la relève de leurs parents à la tête de l'exploitation agricole familiale.

Filières et niveaux de formation :

Formation professionnelle initiale :

Le dispositif de la formation professionnelle agricole offre actuellement la formation professionnelle initiale diplômante dans 3 niveaux de formation et une vingtaine de filières :

les Instituts des Techniciens Spécialisés en Agriculture (ITSA) : 8 ITSA assurent la formation de Techniciens Spécialisés dans 08 filières et peuvent assurer également la formation des niveaux de Techniciens et d'Ouvriers Qualifiés.

Les Instituts Techniques Agricoles (ITA) : 11 ITA assurent la formation de techniciens dans 06 filières et peuvent assurer également la formation du niveau d'ouvriers qualifiés.

Les Centres de Qualification Agricole (CQA) : 25 CQA assurent la formation des ouvriers qualifiés dans 4 filières.

Le tableau suivant présente les filières de formations par niveau :

Filières de la formation initiale alternée	
Niv de formation	Filières de formation
Technicien spécialisé (08 filières)	<ul style="list-style-type: none"> - Électromécanique - Gestion et Maîtrise de l'eau - Topographie - Gestion des Entreprises Agricoles - Technico Commercial en Intrants agricoles (en APC) - Technico Commercial en cultures Ornementale et aménagement paysager - Aviculture (en APC) - Elevage des Ruminants
Technicien (06 filières)	<ul style="list-style-type: none"> - Polyculture – Élevage - Horticulture (en APC) - Mécanique Agricole/ Agro-équipement (en APC) - Élevage - Elevage Bovin-Ovin-caprin (en APC) - Eaux et Forêts
Ouvrier qualifié (04 filières)	<ul style="list-style-type: none"> - Élevage - Mécanique Agricole - Horticulture - Polyculture-élevage

Formation par apprentissage des jeunes ruraux:

Cette formation est dispensée dans 20 métiers. Les effectifs et les filières de formation ont été déterminés par une étude qui a mis en place des schémas directeurs de la formation par apprentissage dans les principaux bassins d'emploi agricole du pays (cf. tableau ci-après) :

Formation par apprentissage des jeunes détenus

La formation par apprentissage des jeunes détenus est régie par une convention cadre entre le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, le Ministère de la Justice et la Fondation Mohamed VI pour la réinsertion des jeunes détenus.

Dans le cadre de la dite convention, les établissements de la formation professionnelle agricole ont formé un effectif de 1481 jeunes détenus dans 17 métiers agricoles.

Les établissements de la formation professionnelle agricole disposant la formation des jeunes détenus sont en nombre de 16.

Les principaux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de la formation par apprentissage des détenus sont :

L'éloignement des établissements pénitentiaires par rapport aux établissements de la formation professionnelle agricole.

Dans la majorité des cas, l'effectif des apprentis inscrits est trop faible par rapport à la norme minimale fixé pour ce mode de formation qui est de 20 apprentis par classe.

L'insuffisance des supports pédagogiques et des intrants agricoles nécessaires pour la formation au niveau des établissements pénitentiaires.

Le financement : /

Les constats :

Effectifs formés : - 13.000 Cadres Supérieurs - 20.000 Techniciens - 13.000 Ouvriers Qualifiés
- 2.500 Bacheliers

Nombre de lauréats annuel (moyenne) : 300 ingénieurs et docteurs vétérinaires ; 1700 Techniciens ;
500 ouvriers qualifiés

Taux d'insertion: 60%

Points forts :

Une implantation en milieu rural de la majorité des établissements de formation professionnelle agricoles. Ces établissements couvrent presque la totalité des différentes régions du pays ;

Organisation des établissements de formation professionnelle en 9 réseaux et institutions au niveau des réseaux de conseils régionaux de perfectionnement présidés par des professionnels ;

Disponibilité d'un savoir faire important dans le domaine de la formation professionnelle agricole.

Points faibles :

la formation professionnelle agricole initiale ne représente que 2 % de la formation professionnelle au niveau national, ce qui n'est pas en corrélation avec l'importance du secteur agricole ;

L'insuffisance des places pédagogiques disponibles : une moyenne de trois candidats pour chaque place pédagogique offerte ;

les budgets de fonctionnement alloués aux établissements de formation (alimentation des stagiaires, carburant, ..etc) sont en diminution alors que les effectifs des stagiaires et les prix des produits alimentaires et de carburant ne cesse d'augmenter ;

L'insuffisance du personnel pédagogique, administratif et d'appui au niveau de la majorité des établissements professionnels agricole, ce qui entrave la bonne marche de la formation (certains établissements fonctionnent sans aucun formateur ni personnel d'appui). D'où la nécessité et l'urgence de trouver une solution à ce problème.

Déséquilibre entre le rural et l'urbain :

Malgré que l'agriculture est placée au carrefour d'enjeux essentiels pour le Maroc notamment :

Rôle déterminant pour le développement rural et pour la croissance économique du pays.

Principal pourvoyeur d'emploi : 80% au niveau rural et 46% au niveau national.

Couverture des besoins alimentaires et procuration des devises.

Hébergement de 43% de la population totale.

Malgré les avancées de la formation professionnelle, le monde agricole et rural continue à présenter des signes inquiétants dans ce domaine.

60% des ruraux sont analphabètes contre 13% à l'échelle nationale.

81% des exploitants agricoles sont analphabètes.

76% des enfants de 9 à 14 ans qui ne vont pas à l'école sont issus du milieu rural.

Le secteur agricole n'a bénéficié que de 10% de l'effectif des lauréats de la F.P. Rapporté au nombre d'exploitants, ce taux ne représente que 3%.

Quelques éléments de débat :

Le poids de la démographie : le taux d'urbanisation actuel n'a pas soulagé le rural. La population rurale continue toujours à croître. d'où une pression sur les richesses, notamment sur le foncier.

Forte demande d'emploi par les jeunes en âge d'activité.

Le faible taux de croissance de l'agriculture du aux aléas climatiques et au sous investissement.

La formation, à elle seule ne peut résoudre les difficultés de l'agriculture. Elle n'est qu'un facteur de production parmi d'autres comme le foncier, la mécanisation, le financement, l'eau etc... Elle ne peut donner de résultats que si elle est intégrée dans une stratégie de développement globale.

La formation continue des adultes est presque inexistante, par manque d'exploitations structurées à l'instar de l'URBAIN. Les exploitants agricoles adultes sont à 81% analphabètes.

La formation alternée, flambeur de la F.P a montré ses limites à cause de l'incapacité des exploitations agricoles à exercer la fonction de la formation pratique.

La formation résidentielle reste prédominante.

rôle des agences de promotion des compétences dans l'accompagnement des lauréats à l'auto-emploi et au montage des projets. cf : ANAPEC au Maroc

Les mécanismes de financement de la F.P à l'amont et l'aval doivent être clairs et précis aussi bien dans l'allocation des ressources que dans la gestion.

L'importance de la mise en place des agences de financement des projets des lauréats.

l'efficacité des organes de pilotage : choix des acteurs motivés.

Fixation des objectifs qui tiennent compte de plan de développement sectoriel.

Ex. - Lancement du plans V 2008/2009 / 20012/2013 pour la formation de 650.000 jeunes
- 194.000 stagiaires en formation.

Les politiques de développement agricole et rural :

Politique agricole

Le Maroc a décidé depuis 2008 de replacer l'agriculture au rang des priorités. L'objectif de la nouvelle politique, le **plan « Maroc vert »**, est la modernisation des exploitations, notamment les petites et moyennes, avec des projets d'investissements visant à rendre le secteur performant. Les enjeux du Plan Maroc Vert sont la relance du développement économique du pays, la réduction de la pauvreté et par conséquent aussi le maintien de la stabilité du pays. Le projet comporte deux volets :

La création de **grands pôles économiques** : ce volet concerne les régions agricoles riches et nécessite d'attirer des **capitaux** extérieurs et de mobiliser l'épargne ;

Le **développement de la petite agriculture solidaire** : ce volet plus délicat, concerne les **petites exploitations** situées dans des **zones difficiles** (montagne, zones sahariennes,...)

SNFAR :

STRATEGIE POUR L'AMELIORATION DE L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Plan stratégique de développement de l'approche par compétences 2009-2017 :

L'APC constitue aujourd'hui un choix du gouvernement pour le développement et/ou la restructuration de tous les programmes d'éducation et de formation (mise en adéquation avec la Charte Nationale d'Éducation et de Formation).

Un plan stratégique qui vise l'élargissement progressif de l'APC à l'ensemble des établissements de la formation professionnelle agricoles préconise deux phases lui permettant à l'horizon 2017, de généraliser l'APC à l'ensemble de l'offre de formation agricole :

La première phase (2009-2012) : consiste en l'élargissement de l'APC à 9 établissements agricoles pilotes têtes de réseaux ;

La seconde phase (2012-2017) : les établissements pilotes vont disséminer l'expertise acquise en APC en vue de généraliser l'approche à l'ensemble des établissements de formation professionnelle agricole.

Plan d'action 2008-2012 pour la formation par apprentissages des jeunes ruraux :

la mise en place de schémas directeurs de la formation par apprentissage des jeunes ruraux au niveau des principaux bassins d'emploi agricole. Le plan d'action 2008-2012 prévoit les actions suivantes :

La formation de 60.000 jeunes ruraux, fils et filles d'agriculteurs sur une vingtaine de métiers ;
La construction de six nouveaux CFA
L'extension de sept CFA
La création de deux CFA intra-entreprises ;).

Optimisation de l'offre (filières et durées) de formation :

Elle vise l'adaptation des durées de formation pour les niveaux spécialisation et qualification pour que les programmes soient basés sur la durée nécessaire à l'acquisition des compétences et non pas sur deux années académiques comme c'est le cas actuellement. Les objectifs sont :

La rationalisation, l'harmonisation et l'amélioration de l'offre de formation dans les perspectives d'avoir pour un même métier ou profession un même programme dispensé par tous les opérateurs de formation ;

L'optimisation de l'utilisation des ressources et l'augmentation du nombre des bénéficiaires de la formation professionnelle ;

L'évaluation des opérations d'optimisation conduites depuis 2003 et la mise à niveau juridique pour délivrer les diplômes aux lauréats.

Plan d'émergence industrielle :

L'Etat, par le biais du pacte National pour l'Emergence Industrielle, s'est engagé à appuyer le développement du secteur agroalimentaire à travers la promotion d'une stratégie volontaire reposant sur cinq initiatives portant sur le développement des filières à fort potentiel à l'export ; la restructuration des filières des denrées de base nationales ; un d'appui ciblé en faveur des « filières intermédiaires » ; une formation adaptée au secteur ; et un réseau d'agropoles au niveau des principales régions économiques du pays.

Les acteurs de la SNFAR :

/

Appui et évaluation

/